

Établissement de Meurthe-et-Moselle
Le Président

Le Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

A

Monsieur le Maire
Ville de Dieulouard
Hôtel de Ville
8, rue Saint Laurent
54380 DIEULOUARD

Laxou, le 01 octobre 2021

Service Développement économique et territorial
Affaire suivie par : Pascale LE PAPE
Email : plepape@cma-grandest.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION GRAND EST

5 Boulevard de la Défense - Espace Partenaires 2^{ème} étage - 57 078 METZ Cedex 3 - 03 87 20 36 80

www.cmar-grandest.fr - contact@cmar-grandest.fr

www.artisanat.fr

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004

Objet : Avis sur le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Dieulouard

Réf. : EP / N°68.2021

Monsieur Le Maire,

Vous avez transmis pour avis, le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat par courrier daté du 27 juillet 2021, et je vous remercie.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand-Est, établissement de Meurthe-et-Moselle, émet, après examen du dossier de PLU, un avis favorable.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour évoquer ensemble les problématiques, et situations existantes, en particulier dans cette période à enjeu pour les entreprises artisanales de votre territoire.

A ce titre, nous pouvons produire un diagnostic détaillé de leur implantation et activités, permettant l'établissement de préconisations autour des thématiques environnementales, de transmission et de pérennisation de leurs entreprises, et de maintien et/ou développement de l'emploi.

Nous sommes mobilisés pour accompagner les artisans et étudier ensemble les opportunités et facteurs de croissance de votre territoire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président



Jean-Paul DAUL